

Le Conseil de gouvernement adopte un projet de décret relatif au droit d'importation de blé tendre

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-05-2010 01:08:41

Le Conseil de gouvernement a adopté mercredi un projet de décret révisant le droit d'importation de blé tendre.

Lors d'un point de presse à l'issue du Conseil, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Khalid Naciri, a indiqué que le conseil a écouté, à ce sujet, un exposé fait par le ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, au nom du ministre de l'économie et des finances.

Il en ressort qu'un suivi de la situation du marché mondial des céréales a révélé que les prix sont à leur plus bas niveau, en raison de l'abondance de l'offre, surtout que les principales zones de production ont enregistré de très bonnes campagnes agricoles.

A la lumière des données du marché international, le coût d'importation de blé tendre oscille entre 225 et 270 dirhams le quintal, a-t-il fait savoir.

M. Naciri a ajouté, à ce propos, que ce projet de décret vise à protéger la production nationale et garantir une commercialisation normale de blé tendre en portant le droit d'importation de cette matière de 90% à 135% à partir de juin 2010.

Par ailleurs, le ministre a indiqué que le Conseil de gouvernement a poursuivi l'examen du projet de décret relatif à l'application des articles 11 et 12 de la loi organique no 60-09 du Conseil économique et social (CES), et décidé à nouveau d'examiner ce sujet lors d'une prochaine réunion.

MAPF